

Commission 4 du SAGE Allan « Morphologie et milieux aquatiques »

Réunion n°2 – 30 octobre 2013

- Retour sur la CLE du 10 juillet
- Présentation des travaux du comité technique Morphologie
- Déclinaison des enjeux (validés par la CLE) en objectifs
- Hiérarchisation des objectifs
- Questions diverses

Petit point d'organisation :

Deux animatrices SAGE Allan : Claire Crochet-Damais (60% les lun, mar et jeu) et Marie-Laure Berthommé (50% sur le SAGE)

Animatrice référente pour la commission « Morphologie et milieux aquatiques » : Marie-laure Berthommé

Commission
thématique n°4
du
SAGE Allan
30/10/13

- Retour sur la
CLE de juillet
- Travaux comité
technique
- Déclinaison des
enjeux en
objectifs
- Hiérarchisation
des objectifs
- Questions
diverses



Retour sur la CLE du 10 juillet

Distribution des plaquettes d'information sur l'avancement (par thématique)

Validation de l'état initial du SAGE et des éléments clés du diagnostic Morphologie et milieux aquatiques (partagés lors de la réunion n°1) :

- Des zones humides en régression voire en cours de disparition
- Une **urbanisation en lit majeur** des cours d'eau et d'importantes surfaces **artificialisées**
- Une **fragmentation écologique importante** aux conséquences sur le fonctionnement et le potentiel écologique des cours d'eau
- **Une forte altération morphologique des cours d'eau, souvent historique**
- Des **milieux naturels identifiés**, notamment réserves naturelles nationale et régionale, un parc naturel régional, de nombreux espaces protégés sur le Ballon d'Alsace et 3 sites Natura 2000
- Un territoire marqué par un **appauvrissement général des populations piscicoles** et d'espèces aquatiques autochtones et un développement d'espèces invasives dans les cours d'eau et sur les berges

Validation des enjeux proposés durant les 1ères réunions des commissions

Enjeux transversaux

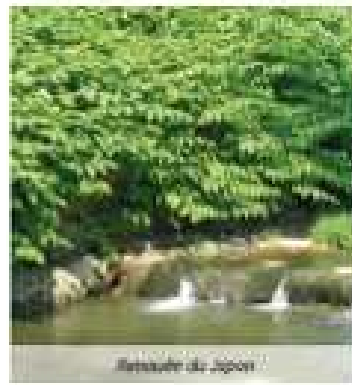
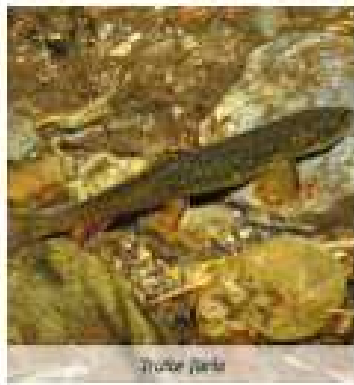
- > CONCILIATION des différents usages de l'eau (eau potable, usages industriels, agricoles, récréatifs, éco systémiques)
- > COHÉRENCE entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau
- > GESTION CONCERTÉE de l'eau et appropriation du SAGE par les acteurs locaux
- > ACCULTURATION et SENSIBILISATION des acteurs et de la population aux problématiques liées à la gestion l'eau



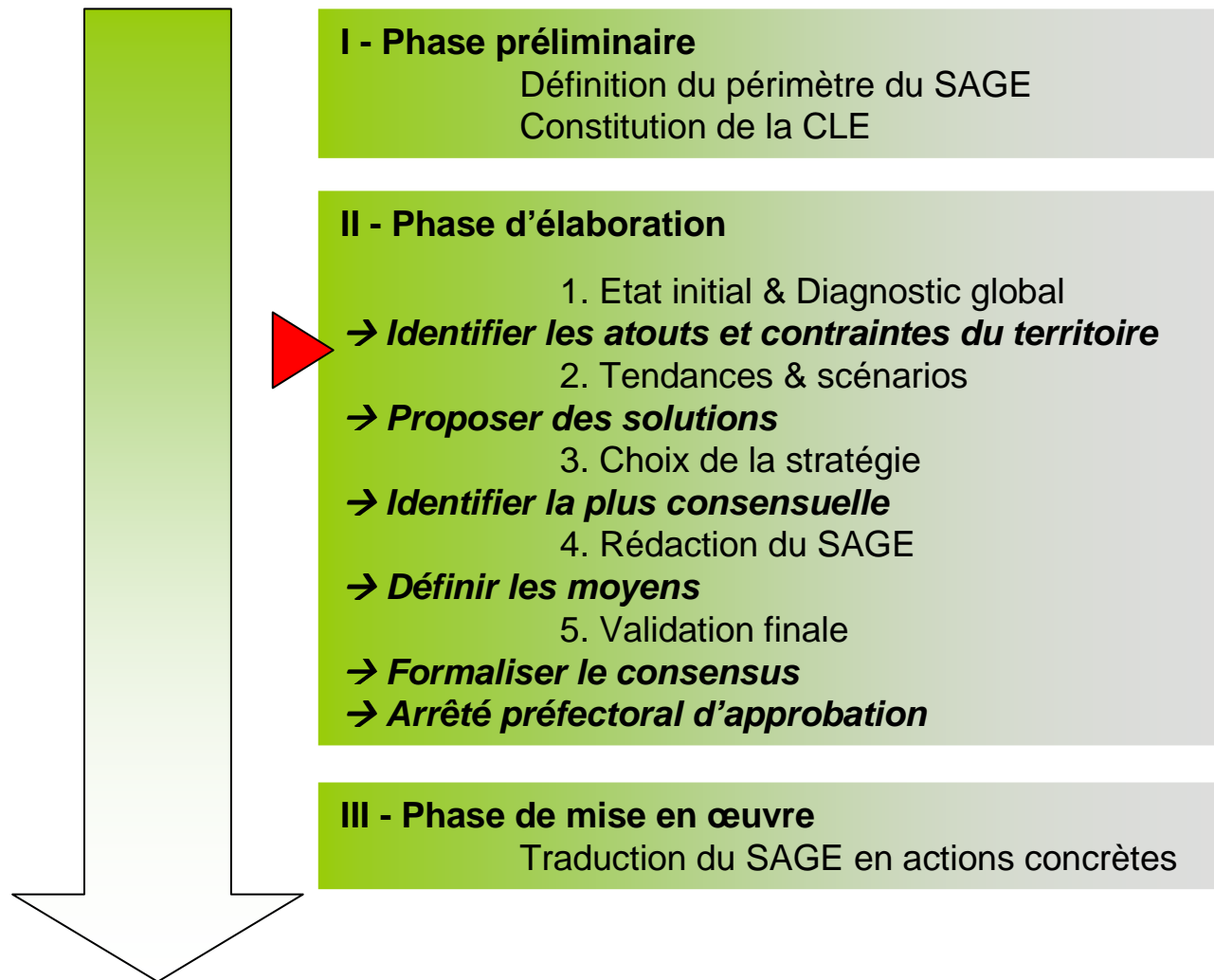
Validation des enjeux proposés durant les 1ères réunions des commissions

Enjeux MORPHOLOGIE ET MILIEUX AQUATIQUES

- > ATTEINTE du bon état écologique
- > PRÉSERVATION et RESTAURATION des milieux aquatiques et humides



La suite...



Etude complémentaire à l'état des lieux du SAGE Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios

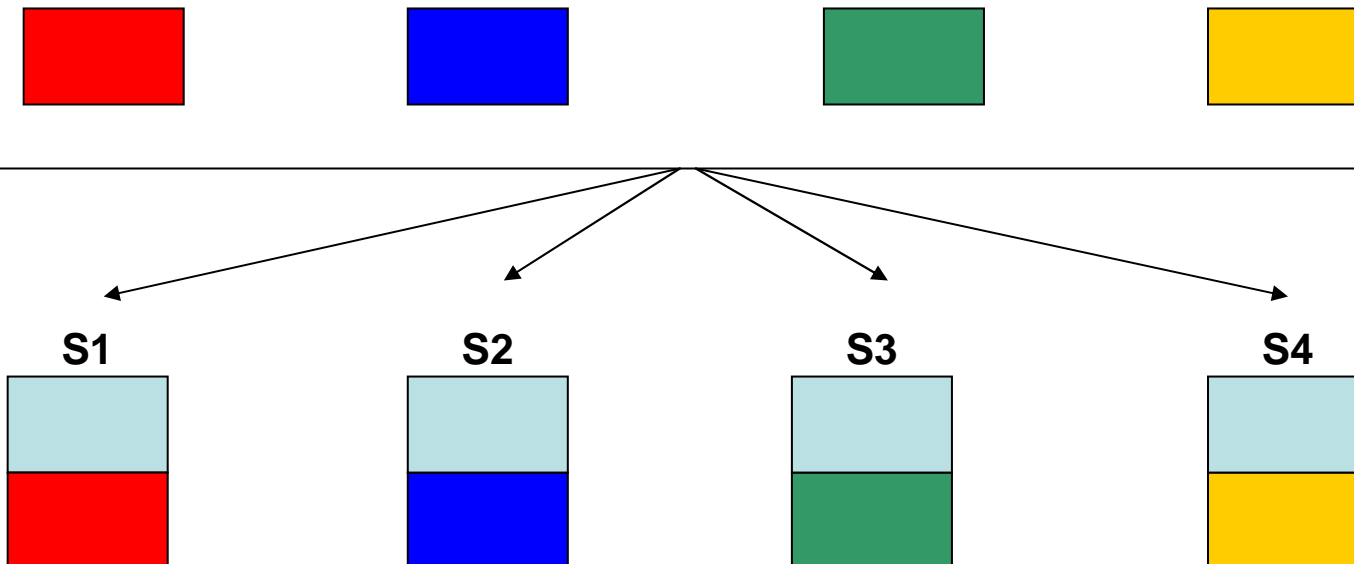
Différentes phases devant permettre de construire la stratégie :

1. Diagnostic socio-éco : Compléter sur le volet socio-économique le diagnostic du SAGE et apporter aux membres de la CLE une vision claire et objective de la situation sur le bassin versant.
Le « décor » : quelles tendances lourdes ? Quelles dimensions d'incertitudes ?
2. Tendances : Répondre à la question « que se passe t-il à terme si on ne fait rien ? »
Quelles conséquences pour l'eau d'une évolution « tendancielle » du territoire, sans modifier la gestion actuelle et donc sans SAGE ?
3. Scénarios : Définir des **moyens différents d'atteindre des objectifs similaires (arrêtés par la CLE). Les différents scénarios devront être réalisables** au vu des préconisations techniques, mais aussi du contexte local (social, culturel, économique, etc.) et au vu des capacités financières du territoire.
Pour chaque thématique: quel champ des possibles? Sur quoi a-t-on prise? Globalement : quels sont les choix qui se posent ?
4. Stratégie du SAGE : Au regard des différentes propositions de scénarios, la CLE sera en mesure d'évaluer la solution/le scénario le plus rationnel et pourra valider sa stratégie.
Quelle stratégie d'ensemble plausible et défendable ?

Comment se construit une stratégie de SAGE ?

Les actions incontournables
(= présentes dans toutes les stratégies du SAGE)
Le « socle »

Des actions et un positionnement spécifiques à chaque scénario



Commission
thématique n°4
du
SAGE Allan
30/10/13

- Retour sur la
CLE de juillet
- Travaux comité
technique
- Déclinaison des
enjeux en
objectifs
- Hiérarchisation
des objectifs
- Questions
diverses



Présentation des travaux du comité technique Morphologie

Composition du comité technique

Fédérations de pêche 90, 25 et 70 / ONEMA / DREAL / DDT / ARS / Agence de l'eau /
Chambre d'agriculture 90/25 / CG90 / CG25 / CG70

Objectifs du comité technique

1. Préciser le diagnostic sur les thématiques de dégradation morphologique, perturbation du fonctionnement hydraulique et altération de la continuité écologique
2. Prioriser les tronçons de cours d'eau où les actions de restauration sont les plus cohérentes (gains et enjeux à développer)

Bilan

- 3 niveaux de priorité (P1 étant la plus forte) calculés selon le rapport importance du chantier/bénéfices attendus et les enjeux qui sont attribués
- A l'échelle du SAGE: 11 tronçons en P1 / 12 tronçons en P2 / 7 tronçons en P3
- Travaux du comité technique présentés dans le dossier de séance

Aujourd'hui :

Echanges sur les tronçons les plus prioritaires (P1) et recherche de maîtrise d'ouvrage

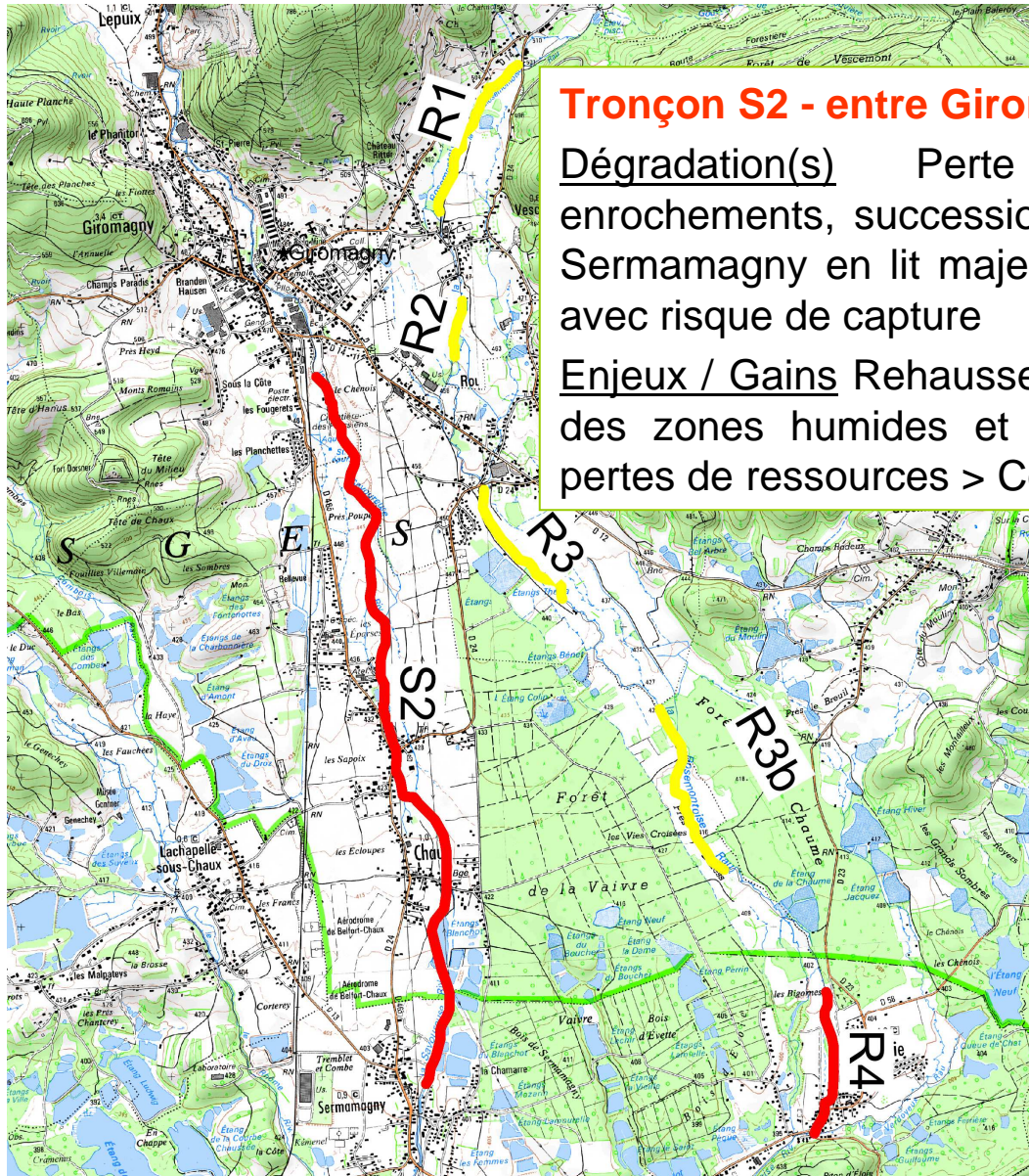
Synthèse des travaux du comité technique

Sous-bassin	P1	P2	P3
Savoireuse	<p><u>6 tronçons :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S2 la Savoireuse entre Giromagny et Sermamagny - S3 la Savoireuse zone de captage de Sermamagny - S5 la Savoireuse traversée de Belfort - S8 la Savoireuse entre Bermont et Trevenans - R4 la Rosemontoise à Éloie - D1 la Douce entre Bavilliers et Botans 	<p><u>4 tronçons :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S1 la Source - S2bis la Savoireuse traversée de Giromagny - S4 la Savoireuse Valdoie - S6 la Savoireuse entre Andelnans et Sévenans - S7 la Savoireuse Sévenans 	<p><u>4 tronçons :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - R1 la Rosemontoise scierie Vescemont - R2 la Rosemontoise entre Vescemont et Rougegoutte - R3 la Rosemontoise aval Rougegoutte - R3bis la Rosemontoise Rougegoutte
Allaine /Allan	<p><u>3 tronçons :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A1 l'Allaine à Grandvillars - A2 l'Allaine à Morvillars - A3 l'Allan entre Courcelles-lès-Montbéliard et Bart 	<p><u>3 tronçons :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A2bis l'Allan à Fesches-le-Châtel - F1 la Feschotte en amont de Fesches-le-Châtel - C1 la Covatte à Faverois - C2 la Covatte amont Joncherey 	<p><u>1 tronçon :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - R1 le Rupt en aval de Sémondans

Synthèse des travaux du comité technique

Sous-bassin	P1	P2	P3
Bourbeuse	<u>2 tronçons :</u> - SN1 la Saint-Nicolas de Rougemont le Château à Petite Fontaine - Au1 l'Autruche de l'aval de l'autoroute à Fontenelle	<u>3 tronçons :</u> - SN2 la Saint-Nicolas de Fousse-magne à Montreux-Château - M1 la Madeleine d'Anjoutey à la confluence avec le ruisseau de Bourg sous Châtelet - M2 la Madeleine en aval de Bethonvilliers jusqu'à l'autoroute	<u>2 tronçons :</u> - B1 la Bourbeuse de Brebotte à Bourogne - B2 la Bourbeuse de Bourogne au canal du Rhône au Rhin
Lizaine			

Présentation des tronçons P1 - Savoureuse



Tronçon S2 - entre Giromagny et Sermamagny

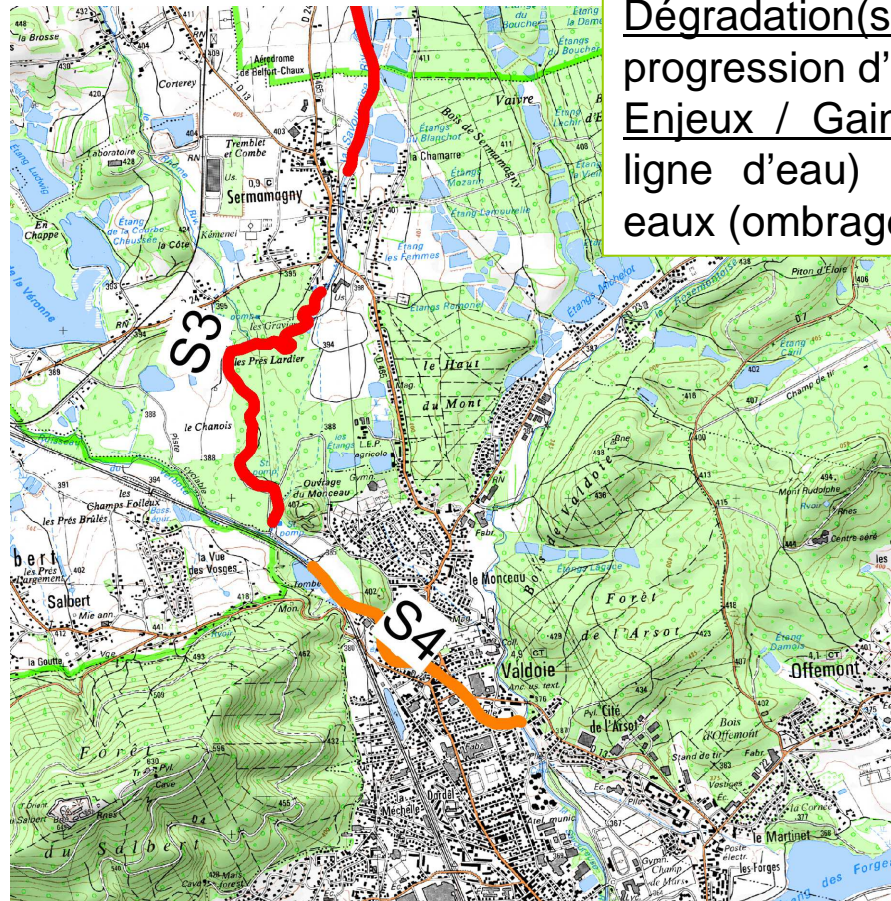
Dégradation(s) Perte de linéaire significative, enrochements, succession de seuils, étangs de Chaux et Sermamagny en lit majeur, certaines anciennes gravières avec risque de capture

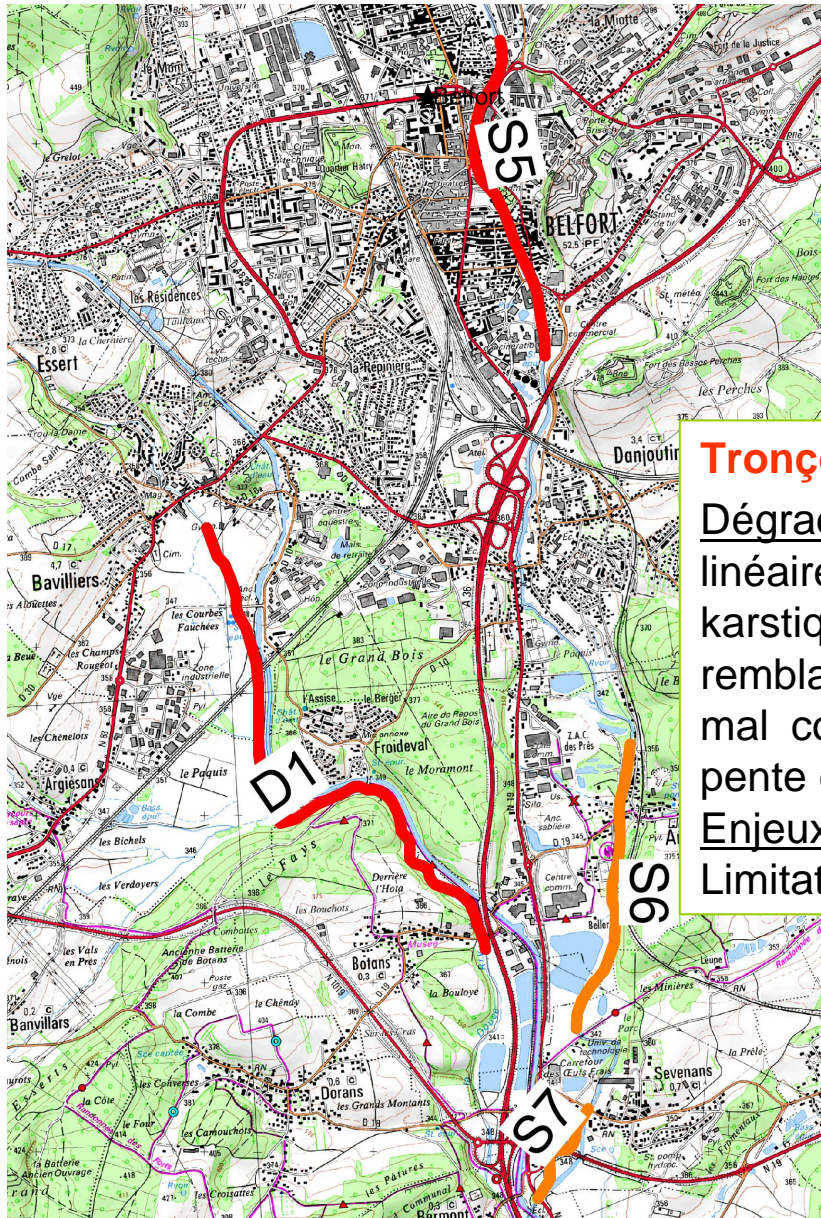
Enjeux / Gains Rehausse de la nappe (bénéfices attendus des zones humides et potentiel AEP) > Limitation des pertes de ressources > Continuité et attractivité des milieux

Tronçon S3 – Zone de captage Sermamagny

Dégradation(s) Réchauffement important, enrochements, progression d'espèces invasives

Enjeux / Gains Ressource eau potable (remontée de la ligne d'eau) > Amoindrissement du réchauffement des eaux (ombrage)





Tronçon S5 – Traversée de Belfort

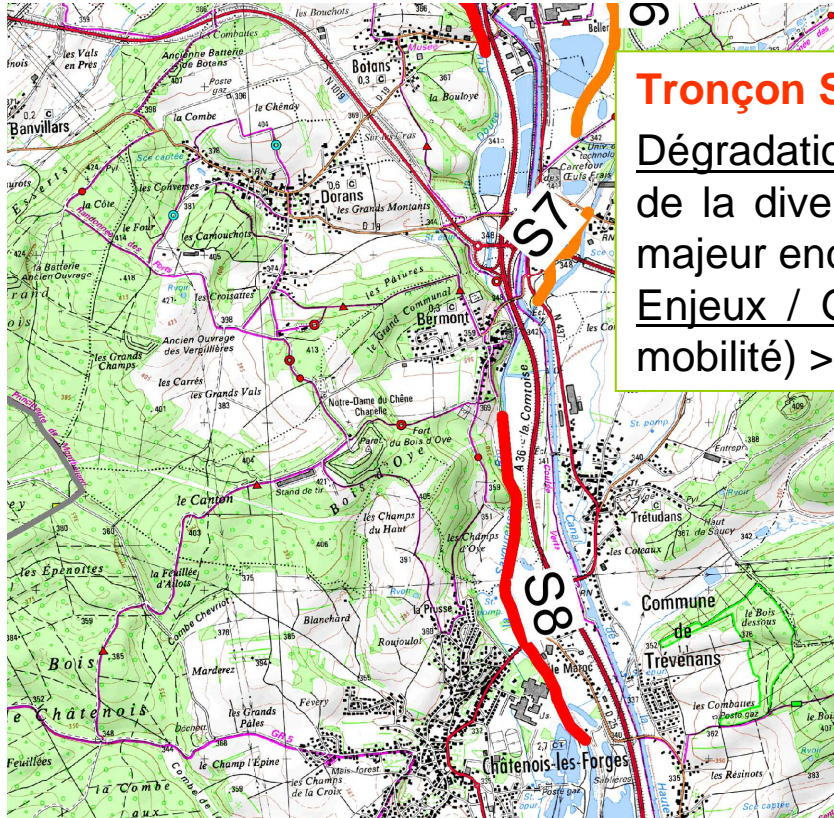
Dégradation(s) Seuils infranchissables, habitats piscicoles quasi inexistants

Enjeux / Gains Continuité > Diversité habitats

Tronçon D1 – Entre Bavilliers et Botans

Dégradation(s) Incision très marquée, rectification du linéaire et augmentation de pente, suppression perte karstique à Bavilliers, appauvrissement biologique, remblaiement du lit majeur à Bavilliers, zones inondables mal connectées ou remblayées, à Froideval absence de pente et eutrophisation

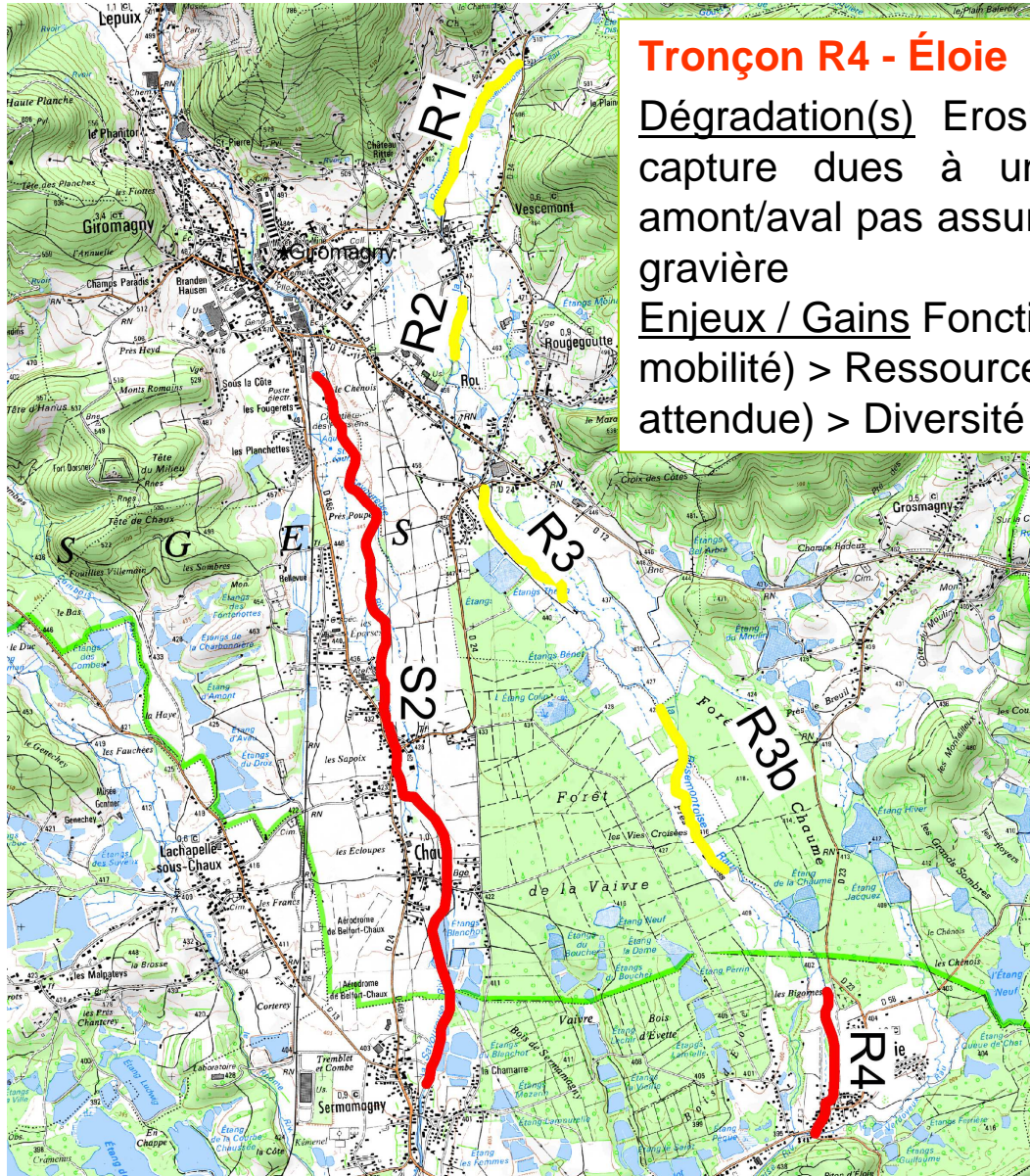
Enjeux / Gains Remobilisation des zones inondables > Limitation de l'incision > Diversité



Tronçon S8 – Entre Bermont et Trévenans

Dégradation(s) Incision très marquée et appauvrissement de la diversité (homogénéisation et perte d'attractivité), lit majeur encore mobilisable réduit

Enjeux / Gains Fonctionnement hydraulique (espaces de mobilité) > Diversité habitat et limitation de l'incision



Tronçon R4 - Éloie

Dégradation(s) Erosion régressive (rupture de pente et capture dues à une ancienne gravière), connectivité amont/aval pas assurée et sur largeur du lit mineur dans la gravière

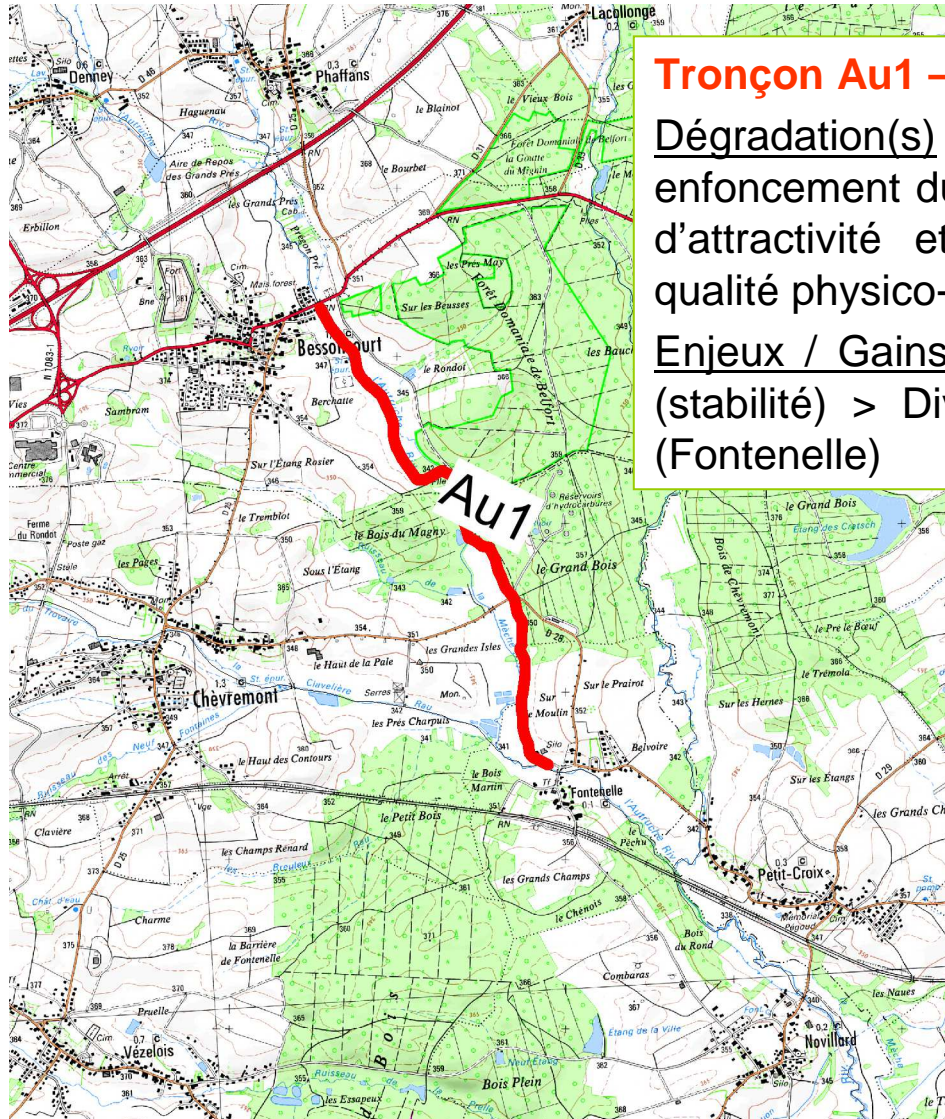
Enjeux / Gains Fonctionnement hydraulique (espaces de mobilité) > Ressource en eau potable (remontée de nappe attendue) > Diversité

Tronçon SN1 – de Rougemont le Château à Petite-Fontaine

Dégradation(s) Assèchement en périodes de basses eaux (influence du canal de la manufacture et de la Neuve rivière), impact quantitatif de chapelet d'étangs et canaux, incision du lit très marquée

Enjeux / Gains Quantitatif (augmentation des débits) > AEP (remontée nappe d'accompagnement bénéfique au captage) > Fonctionnement hydraulique (bras de décharge de crues, zone de mobilité à proximité de Leval) et transport sédimentaire > Diversité écologique (espèces patrimoniales truite, chabot, lamproie,...)





Tronçon Au1 – de l’aval de l’autoroute à Fontenelle

Dégradation(s) Perte du linéaire et de sinuosité, enfoncement du lit mineur, simplification des milieux, perte d’attractivité et de connectivité latérale, problèmes de qualité physico-chimique résultant des secteurs amont

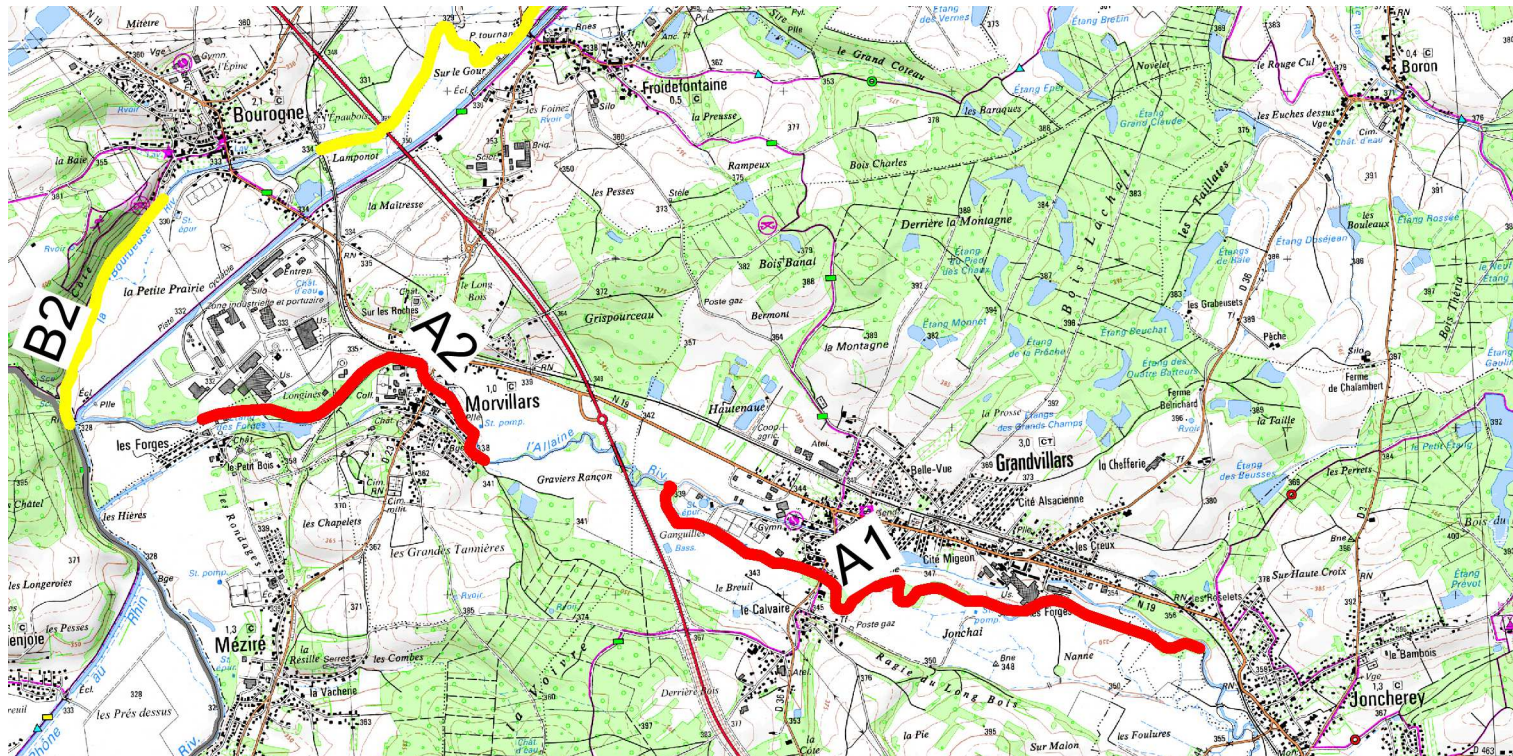
Enjeux / Gains Attractivité > Fonctionnement hydraulique (stabilité) > Diversité > Plus-value face aux inondations (Fontenelle)

Présentation des tronçons P1 - Allaine

Tronçon A1 – à Grandvillars

Dégradation(s) Seuil infranchissable (seuil des Roselets),
absence de connectivité latérale

Enjeux / Gains Continuité > champ d'expansion des crues
> diversité



Présentation des tronçons P1 - Allaine

Tronçon A1 – à Grandvillars

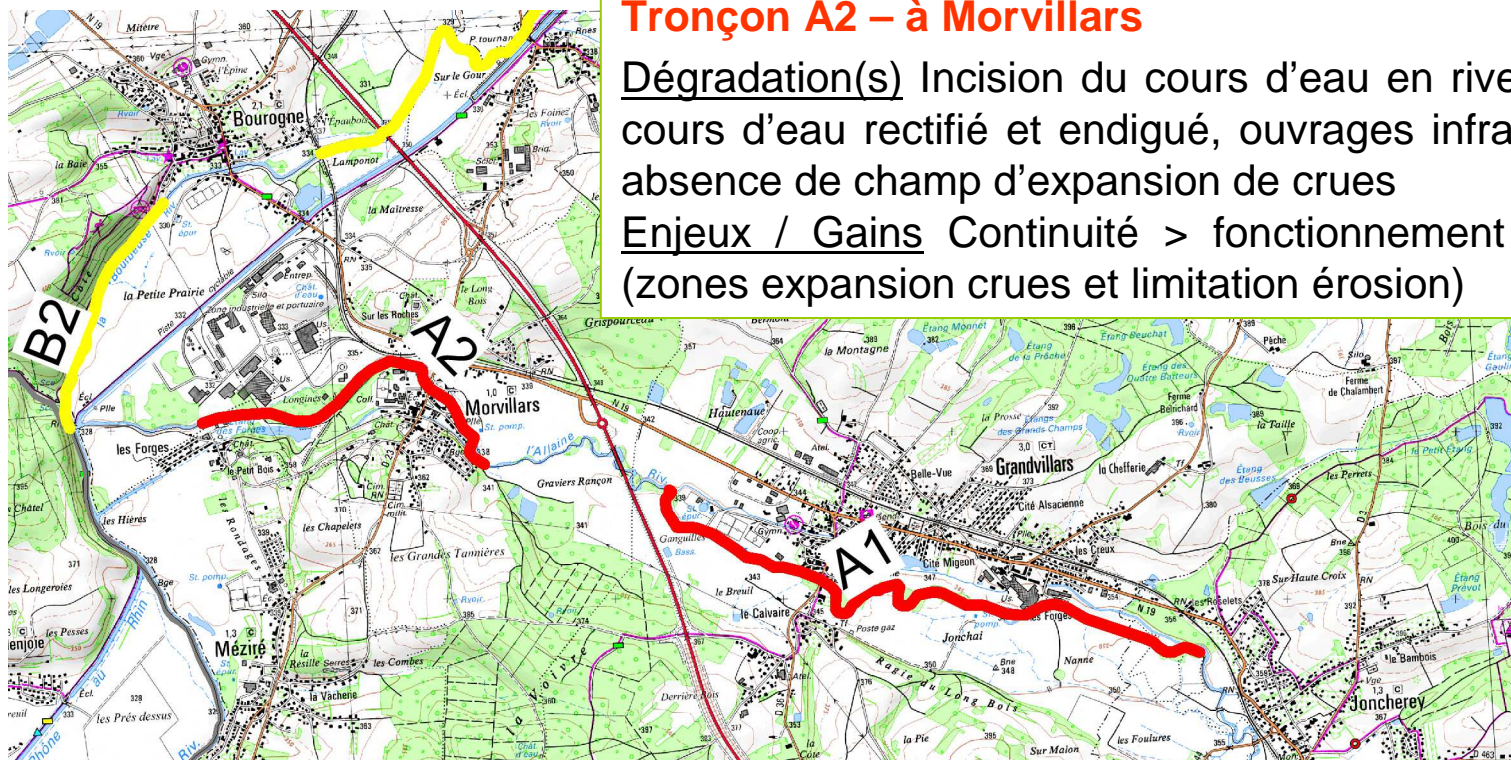
Dégradation(s) Seuil infranchissable (seuil des Roselets),
absence de connectivité latérale

Enjeux / Gains Continuité > champ d'expansion des crues
> diversité

Tronçon A2 – à Morvillars

Dégradation(s) Incision du cours d'eau en rive droite aval,
cours d'eau rectifié et endigué, ouvrages infranchissables,
absence de champ d'expansion de crues

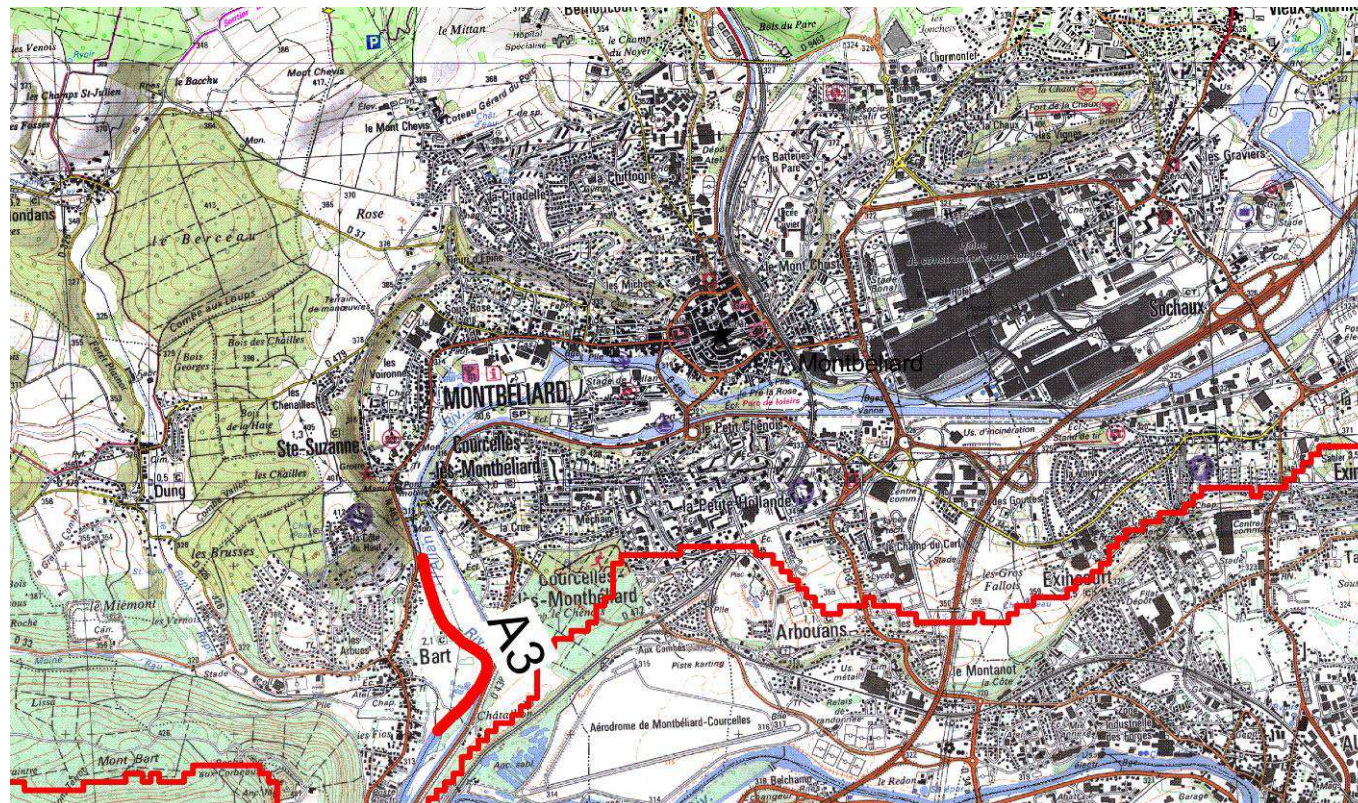
Enjeux / Gains Continuité > fonctionnement hydraulique
(zones expansion crues et limitation érosion)



Tronçon A3 – Entre Courcelles-lès-Montbéliard et Bart

Dégradation(s) Cours d'eau rectifié et endigué, absence de site de reproduction

Enjeux / Gains Diversité > inondation



Commission
thématique n°4
du
SAGE Allan
30/10/13

- Retour sur la
CLE de juillet
- Travaux comité
technique
- Déclinaison des
enjeux en
objectifs
- Hiérarchisation
des objectifs
- Questions
diverses



Déclinaison des enjeux en objectifs

Un exemple extrait du SAGE Loire en Rhône-Alpes (validé en 2012)

Enjeu majeur : Milieux aquatiques et cours d'eau

Enjeu(x) : 1. Préservation et amélioration de la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux aquatiques

Objectifs (qui sont devenus des dispositions ou des règles du SAGE):

Connaître, préserver voire restaurer les zones humides

Préserver et améliorer la continuité écologique

Améliorer l'hydromorphologie

Limiter les pressions hydrologiques sur la fonctionnalité des milieux

Préserver les têtes de bassins versants

Restaurer et améliorer les fonctionnalités naturelles du fleuve Loire

Chacun des objectifs est, dans les dispositions ou les règles, détaillés en mesures concrètes (qui peuvent être suivies et évaluées), avec des maîtres d'ouvrage potentiels, un calendrier de mise en œuvre et un chiffrage.

Déclinaison des enjeux en objectifs



Pour le SAGE Allan, cela donne :

Enjeu majeur : Morphologie et milieux aquatiques

Enjeux :

1. ATTEINTE du bon état écologique
2. PRÉSERVATION et RESTAURATION des milieux aquatiques et humides

Objectifs :

- Objectifs à déterminer ensemble aujourd'hui...

Futures mesures... :

Pourront être travaillées en groupe de travail spécifique

LES PISTES D'OBJECTIFS

(pour la suite de l'élaboration du SAGE)

- Développer les connaissances permettant d'aboutir à des travaux sur des secteurs prioritaires
- Restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau et la libre circulation des poissons et des sédiments en conciliant les usages et servitudes
- Sensibiliser les porteurs de projet et assurer l'adhésion des populations/usagers (expliciter les objectifs)
- Améliorer la gestion des plans d'eau, ripisylves, milieux apicaux
- Préserver et restaurer les zones humides
- Préserver les espèces patrimoniales et limiter les espèces invasives

(Tirés des échanges lors de la 1^{ère} réunion de la commission)



L'Allaine - © CG 90

LE RÔLE DU SAGE

- Le SDAGE prône la prise en compte des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau dans les politiques locales (documents d'urbanisme) mais aussi en établissant des règles d'occupation du sol. Il confie au SAGE : le développement des connaissances sur les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, la prise en compte d'actions de restauration quand elles sont indispensables à l'atteinte du bon état ou du bon potentiel écologique, et l'encadrement de la création, la formalisation puis la mise en œuvre d'une gestion durable des plans d'eau.
- Dans les bassins versants où l'atteinte du bon état nécessite un état de conservation des zones humides (non définis par le programme de mesures), le SAGE peut délimiter parmi les ZHIEP (zones humides présentant un intérêt environnemental particulier) des ZSGE (zones stratégiques pour la gestion de l'eau), prescrites par arrêté préfectoral, qui pourront faire l'objet, outre du programme d'actions, de servitudes propres à garantir leur intégrité. Le règlement des SAGE peut définir des règles nécessaires au maintien des zones humides présentes sur son territoire. Le SDAGE encourage les SAGE à mettre en œuvre des plans de gestion pour les zones humides.
- Le SDAGE demande l'intégration de la gestion des espèces aquatiques autochtones et/ou emblématiques dans les SAGE ainsi que, si besoin, la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Le contexte réglementaire

← Bon fonctionnement des cours d'eau (restauration morphologique et espaces de mobilité)

↖ Gestion durable des plans d'eau

↖ Protection des zones humides

← Gestion des espèces aquatiques emblématiques et des espèces exotiques envahissantes

Déclinaison des enjeux en objectifs

Enjeux	ATTEINTE du bon état écologique
	PRÉSERVATION et RESTAURATION des milieux aquatiques et humides
Objectifs	<p>Reconquérir la qualité des cours d'eau/ Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau et de leur nappe d'accompagnement selon leur potentiel et les moyens (COM2)</p> <p>Restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et favoriser leur intégration dans les documents d'urbanisme (COM3)</p> <p>Préserver et restaurer les zones humides et milieux aquatiques (COM1)</p>

Déclinaison des enjeux en objectifs

Enjeux	ATTEINTE du bon état écologique
	PRÉSERVATION et RESTAURATION des milieux aquatiques et humides
Objectifs	

Commission
thématique n°4
du
SAGE Allan
30/10/13

- Retour sur la
CLE de juillet
- Travaux comité
technique
- Déclinaison des
enjeux en
objectifs
- Hiérarchisation
des objectifs
- Questions
diverses



Hiérarchisation des objectifs

Hiérarchisation des objectifs



Hiérarchisation # Priorisation

Commission
thématique n°4
du
SAGE Allan
30/10/13

- Retour sur la
CLE de juillet
- Travaux comité
technique
- Déclinaison des
enjeux en
objectifs
- Hiérarchisation
des objectifs
- Questions
diverses



Questions diverses

Merci pour votre attention



CONTACT

Marie-Laure BERTHOMMÉ et Claire CROCHET-DAMAIS
Animatrices SAGE Allan
EPTB Saône et Doubs

Adresse postale : 220 rue du Km 400 71000 MACON

Adresse physique : 39 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

Tél. 03 84 90 93 29 / 03 84 90 93 56 / 07 77 84 00 90

claire.crochet-damais@eptb-saone-doubs.fr

marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

sage.allan@eptb-saone-doubs.fr